

*Vincent Locas, Avocat
Conseiller juridique
Réglementation et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3324
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vlocas@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR COURRIEL

Le 26 octobre 2017

Monsieur Pierre Méthé
Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

OBJET : Rapport mensuel sur le calcul détaillé du coût des services de fourniture de gaz naturel et de système de plafonnement et d'échange de droits d'émission projeté – novembre 2017
Notre dossier : 312-00801

Monsieur Méthé,

Veillez trouver ci-joint une copie du rapport mentionné en objet pour le mois de novembre 2017. Le prix de fourniture pour le mois de novembre 2017 est établi à 3,20 \$/GJ. Les prix de migration à l'entrée et de migration à la sortie aux services de fourniture de gaz naturel sont respectivement de 0,307 \$/GJ et de 0,000 \$/GJ.

Le prix du service de système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) projeté pour les prochains douze mois débutant le 1^{er} novembre 2017 est à 3,479 ¢/m³.

À la lecture du rapport de calcul du prix du service de fourniture de gaz naturel du 1^{er} novembre 2017 de Gaz Métro, vous constatez en page 3 que l'écart cumulatif projeté à remettre aux clients est établi à 26,005 M\$ au 31 octobre 2017. Lors de l'établissement du prix de la fourniture au 1^{er} octobre 2017, l'écart cumulatif projeté à remettre aux clients au 30 septembre 2017 était de 10,255 M\$ en page 3 alors qu'en réalité, le solde s'établit à 25,930 M\$. Cet écart correspond principalement au transfert de coûts de la fourniture à l'équilibrage afin de tenir compte de la saisonnalité sur une période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2017, et ce, conformément à la méthode de fonctionnalisation par service des achats de fourniture approuvée par la Régie de l'énergie dans sa décision D-2015-177 du 20 octobre 2015. Le détail de l'établissement de ce transfert sera présenté dans le cadre du Rapport annuel 2017 qui sera déposé en décembre 2017.

Auriez-vous l'amabilité de nous faire parvenir tout commentaire au plus tard le lundi 30 octobre 2017, avant 15 h?

Veuillez agréer, Monsieur Méthé, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas
VL/mb
p.j.